



Embauche d'ouvriers communale

Par **jeanjoel**, le **30/09/2009** à **09:07**

Bonjour, Bonjour, J'habite une commune où 1280 personnes résident... je suis de la Moselle près de Yutz. Nous avons en ce moment un des ouvriers communaux en maladie longue... ce qui fait que nous avons qu'un seul ouvrier communal... Il y a 2 mois de cela lors d'une réunion entre élus (les 4 principaux uniquement) le maire a nommé provisoirement une personne du village pour le remplacer.. il se fait que cette personne avait déjà un travail est qu'elle a donc travaillé pendant ces congés pour remplacer l'ouvrier communal en maladie longue... cette personne était comme par hasard à la réunion est était comme par hasard le seul à pouvoir ce poste pendant quelques semaines... après qu'il est du reprendre son travail le maire de ce village a nommé une fois de plus est comme par hasard le fils de la secrétaire communale ?????? Le Maire prétend avoir mis l'offre d'emploi affichée à la mairie ?????? mais rien dans les journaux etc... hors ce sont toujours les vacances est donc certaine personne ne pouvait pas être au courant d'une place disponible d'ouvrier communaux dans notre village ???? J'apprends aussi que la personne engagée n'est pas de votre village ???? alors que nous avons des demandeurs d'emploi dans notre village qui auraient pu très bien faire l'affaire... N'y a-t-il pas une loi qui dit que tout emploi doit être officiellement offert via des journaux locaux etc... Car une simple affiche format A4 était soie disant sur la porte d'entrée de la mairie ???? Les gens en vacances ne pouvaient savoir qu'il y avait une offre d'emploi à la Mairiesi cela avait été mis dans les journaux les gens auraient su qu'il y avait une place disponible... Bref nous pensons qu'il y a connivence dans cela est nous sommes plusieurs à le penser.... Si quelqu'un a une réponse ???? Cordialement.